

Le refus de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, c'est le refus de la misère annoncée !

Rappelez vous, il y a quelques mois, Nicolas Sarkozy revendiquait avoir muselé les travailleurs, selon lui dorénavant la protestation populaire, les grèves et manifestations devenaient invisibles.

Les travailleurs lui ont infligé un violent camouflet, ils ont lutté plusieurs mois, cette contre-réforme qui veut faire payer aux petits, les frais d'une crise provoquée par les banques des possédants, ceux qui n'ont pas de soucis de fin de mois et peuvent se permettre d'épargner en un mois ce que nous ne pouvons espérer gagner en un an de salaire !

Cette lutte, c'est la lutte du progrès contre la régression sociale, c'est la lutte des jeunes, des salariés du public et du privés contre la précarité, le chômage imposé aux nouveaux arrivants sur le marché du travail.

En effet dans une société où plus de 11% de la population est sans emploi, le rallongement de la retraite à 67ans, c'est de fait, renvoyer les jeunes vers le chômage, et ce d'autant plus qu'un salarié sur 2 est sans emploi au moment où il exerce son droit à pension.

Avec ce dispositif c'est le retour à la situation d'avant la guerre de 39 où la retraite ouvrière était la retraite des morts, car rappelons le, l'espérance de vie en bonne santé se situe aujourd'hui à 63,5 ans.

En instaurant une âge de départ sans décote à 67 ans, le gouvernement va conduire les agents publics et salariés à partir sans avoir la totalité des annuités, c'est les acculer à partir avec des pensions de misère.

Aujourd'hui près de 60 % des retraités de la fonction publique vivent avec un niveau de pension inférieure à 1050 € par mois (rapport du COR).

Tout cela conduit à faire des futurs retraités d'aujourd'hui, les nouveaux pauvres de demain.

Avec la promulgation de loi, le MEDEF, les actionnaires, le gouvernement, ils n'ont pas gagné :
NOUS NE LACHERONS PAS

Fabien LEPETIT



De 2007 à 2009, les entreprises françaises du CAC 40 ont fait 212 milliards de bénéfices.

Et au premier semestre 2010, ces mêmes 40 sociétés ont globalement augmenté leur bénéfice de 85 % !

Source : cabinet d'expertise comptable PricewaterhouseCoopers (PWC), pour Le Monde.



Syndicat SUD des personnels du Département de Seine Saint-Denis

1 avenue Youri GAGARINE 93000 BOBIGNY

Dans ce numéro :

édito P 1

Ass Fam, métier à risques P 2

PEI pour les collègues P 3

Non à la peine de mort pour Munia P 4

Précarité -non titulaires P 4

Les risques du métier ?

Le syndicat SUD depuis des mois revendique le maintien de salaire lorsqu'il y a une suspension de fonction dans le cadre d'une procédure qui concerne directement l'assistante familiale.

En juin nous avons la promesse d'une réponse à cette exigence, en septembre nous avons relancé à nouveau, enfin une proposition nous est faite le 18 octobre !

La proposition qui consiste à traiter les assistantes familiales de la même manière que les collègues titulaires ne correspond pas à la réalité particulière des assistantes familiales: 4 mois à taux plein, puis, une modulation entre 50% et 100% au regard de la situation qui serait « jugée » par une commission ??

Il faut que l'employeur comprenne que l'accueil de jeunes placés par l'ASE est une circonstance qui fait de la suspension de fonction « un risque du métier » qui n'existe pas avec une telle acuité parmi les autres fonctions des titulaires de l'administration !

Il convient donc d'assurer une protection la plus élevée et la plus juste pour les assistantes familiales.

Il ne peut y avoir d'autre proposition que le maintien du salaire à 100% comme dans l'hypothèse de suspension à l'encontre du conjoint ou d'un autre membre de la famille, jusqu'à la fin de la procédure.

La revue « l'assmat » n°93 de ce mois ci vient confirmer notre analyse, elle aussi titrait « un métier à risque », comme quoi quand on est au cœur d'une réalité les mêmes conclusions s'imposent !

Oui, nous sommes une profession exposée, les dénonciations sont un des risques le plus lourd de conséquences pour l'assistante familiale, la revue assmat indiquait que « certaines de ces situations ont abouti à des tragédies.. » encore récemment nous l'avons évitée de peu au CG 93, le syndicat SUD a versé une aide financière quand l'employeur faisait défaut.

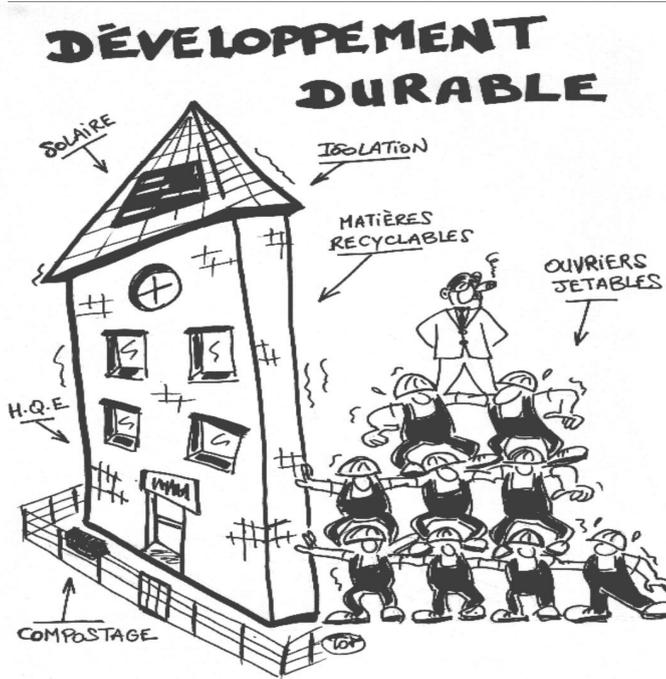
Mervat SAAB

Elue SUD ct à la CCPD (Commission Consultative Paritaire Départementale) Ass Mat et Ass Fam

SUD collectivités territoriales en congrès à Lyon les 16, 17 & 18 novembre 2010:

Le syndicat SUD du CG 93 y sera avec une délégation de 8 camarades, pour le syndicat départemental sud du 93, seront également à ce congrès 3 camarades de l'OPH de Montreuil, et 4 camarades de villes (SAINT OUEN, SAINT DENIS, TREMBLAY et BOBIGNY).

Nous allons donc être 15 à représenter la Seine Saint-Denis et participer à ce moment de travail important.



Dialogue social au Département de la Seine Saint Denis, le masque tombe !

Le gouvernement a fait au moins un émule dans sa méthode de passage en force de sa contre-réforme sur les retraites: l'exécutif du CG 93. Ainsi concernant la notation, l'exécutif départemental de la majorité de « gauche » de notre collectivité n'hésite pas, sans concertation, ni passage en CTP à vouloir imposer la loi de mobilité, le volet personnel de la réforme territoriale, comme quoi l'exécutif peut être contre la réforme quand elle concerne les élus et pour quand cela concerne les agents.

Pour nous la bataille commence!

Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) au Département du 93 , la construction des collèges confiée aux banques !

Le 17 octobre le Conseil général a adopté le Plan Exceptionnel d'Investissement des collèges (sans entrer dans le débat politique)

L'exécutif annonce 703 millions d'euros d'investissement pour le PEI de 22 collèges . Cette masse serait ventilée en 2 groupes, un premier groupe de 11 collèges qui pour des raisons d' « urgence » seraient construits au moyen d'un contrat d'une procédure de Partenariat Public Privé (PPP), le Département affecterait immédiatement au financement de ces 3 contrats 323 millions qui proviendraient du produit des droits de mutation . Un deuxième groupe de 11 collèges seraient construits au moyen d'une maîtrise d'ouvrage publique du CG, l'exécutif Départemental annonce 76 millions d'euros annuels soit 380 en totalité sur la base de financement à ce jour encore non définis et non assurés.

Avec ce PEI l'exécutif annonce que ce plan comprendra, outre la construction ou reconstruction des collèges, la construction de 9 cuisines centrales ayant vocation à fournir les autres collèges en repas , mais aussi plus de 12 gymnases ayant vocation à être utilisés en dehors des périodes scolaires par la population.

Ce plan par le recours à la procédure du PPP porte surtout la marque d'une externalisation de la construction des collèges. C'est pourquoi il convient d'être prudent et attentif à la procédure du PPP. Avec cette procédure, les constructeurs se rémunèrent sur la construction mais aussi sur les prestations annexes (financement, maintenance, restauration ect) à l'image de ce que l'Etat a fait pour ses prisons.

Quel sera le niveau de contenu et de qualité recherché, par exemple les cuisines centrales conserveront-elles le personnel public, les collègues seront-ils chargés de vraiment faire un travail de conception des repas ou ouvrir des barquettes à réchauffer ?

Toutes ces questions ne se posent pas seulement aujourd'hui, depuis 1986 date de la décentralisation de la construction des collèges, les exécutifs successifs avec toutes leurs composantes, n'ont pas cessé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la construction des collèges à leurs SEM (c'est à dire des SARL de droits privés) c'est de fait une externalisation!

Seules 2 opérations les collèges DAURAT et LURCAT font actuellement l'objet d'une maîtrise d'ouvrage directe. Depuis, les services départementaux font la preuve de leurs capacités à conduire ce type d'opération, y compris en étant plus réactifs que *la Séquano* (issue de la fusion des SEM Sodedat et SI-DEC).



Le syndicat SUD ct CG 93 s'interroge sur le niveau de développement du service public et de l'emploi public, **c'est pourquoi, SUD ct CG 93 demande des précisions écrites à l'exécutif sur le fait que la restauration des collèges, l'entretien, le ménage, resteraient public avec des personnels fonctionnaires.**

Cet ambitieux plan doit s'accompagner d'attribution de moyens humains à la Direc-

tion de l'éducation pour lui permettre de maîtriser les conduites d'opération et permettre que les deniers publics soient utilisés dans l'intérêt de la collectivité. En ce qui concerne le deuxième groupe de 11 collèges qui seraient construits au moyen d'une maîtrise d'ouvrage publique du CG notre exigence est que soit rapatriée la maîtrise d'ouvrage publique au sein du Département ou pour le moins que les collèges Daurat et Lurcat ne soient pas sans lendemain, c'est à dire soit réalisée sans la Séquano, ou une autre SEM !

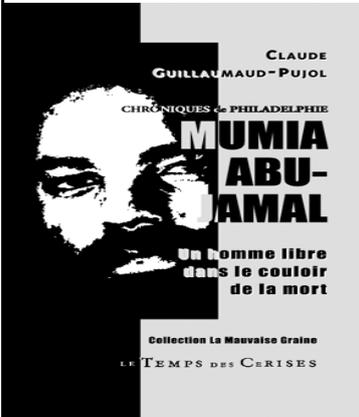
Les personnels de la maîtrise d'ouvrage sont aujourd'hui soumis à une très forte pression, car en sous effectif flagrants, c'est aujourd'hui un secteur en grande souffrance. C'est pourquoi , ce service, ainsi que les autres services de la DE doivent être très fortement complétés.

Participez à la campagne internationale d'interpellation de Barack Obama en signant la pétition en ligne (www.mumiabujamal.net)

comme l'ont déjà fait de nombreuses personnalités : Danielle Mitterrand (France), Günter Grass (Allemagne, prix Nobel de littérature), Mgr Desmond Tutu (Afrique du Sud, prix Nobel de la paix), Fatima Bhutto (Pakistan, écrivaine), Noam Chomsky (États-Unis, philosophe), Ed Asner (États-Unis, acteur et producteur), Mike Farrell (États-Unis, acteur), Michael Radford (États-Unis, réalisateur, Oscar du meilleur film pour *Il Postino / Le Facteur*), Colin Firth (Royaume-Uni, acteur et co-réalisateur du film *In Prison My Whole Life sur l'affaire Mumia Abu-Jamal*), Robert

Meeropol (États-Unis, fils de Julius et Ethel Rosenberg).

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès dont l'iniquité est internationalement reconnue. Accusé du meurtre d'un policier, il a toujours crié son innocence. Il est aujourd'hui l'une des figures emblématiques du combat pour l'abolition universelle de la peine capitale. D'un continent à l'autre, sa situation suscite une mobilisation continue depuis une vingtaine d'années.



Sur les instructions de la Cour suprême, une audience c'est tenue le +9 novembre dernier sur un vice de forme dans la condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal en 1982.

« La démarche de la cour fédérale de Philadelphie est encourageante. Les juges doivent revoir la sanction de la peine de mort à la lumière des arguments de la défense. La plus grande démocratie au monde se doit de respecter le principe de justice, Le monde regarde les États-Unis. Nous restons convaincus que Mumia Abu-Jamal n'a pas bénéficié d'un procès équitable. » - *reporters sans frontières* -

L'avocate de Mumia Abu-Jamal, Judith Ritter, a manifesté sa satisfaction sur le déroulement de l'audience : « La loi joue grandement en notre faveur », a-t-elle déclaré à l'issue du procès.

La sœur de Mumia Abu-Jamal, Lydia Barashango, a par ailleurs confié à Reporters sans frontières : « Je ne suis pas impressionnée. Mais si la décision des juges est prise en notre faveur, cela peut faire la différence. Cela veut dire que Mumia peut vivre. J'espère que cela

ne se terminera pas par une condamnation à la prison à vie, mais Mumia vivra. »

Mumia Abu-Jamal, journaliste, président de l'Association des journalistes noirs de Philadelphie et ancien militant des Black Panthers, a été condamné à mort pour le meurtre de Daniel Faulkner, officier de police, le 9 décembre 1981. En tant que journaliste, Mumia Abu-Jamal était connu comme « la voix des sans voix ». Du temps de son arrestation, il travaillait pour la station de radio afro-américaine *WDAS*. Lien vers la pétition (disponible en six langues) : <http://mumialegal.org/node/72>

La titularisation des contractuels, une bataille pour le service public !

Le gouvernement actuel a entamé depuis plusieurs semaines des négociations concernant la précarité.

Après avoir annoncé la résorption de la précarité dans la fonction publique, le projet se profile, la généralisation du CDI et ce pour toutes les catégories : A, B et C.

Si ce projet devait voir le jour, c'est une nouvelle attaque contre le statut. Car dorénavant les recrutements se feraient par le biais d'un contrat, les agents seraient en cas de suppression de poste licenciés.

C'est la porte ouverte au clientélisme dans le recrutement.

Présent aux négociations ministérielles, SUD ct avec Solidaires revendique:

-Une loi de titularisation et la fermeture des cas de recours à l'emploi précaire.

-La généralisation des titulaires affectés sur des postes de remplaçants.

Avec plus de 20,1 % de ses effectifs constituées de précaires, dont + de 30% pour la catégorie A, la fonction publique territoriale est la plus touchée par la précarité.⁴

Alors qu'il est possible au titre de la loi Hoeffel pour les employeurs publics d'embaucher directement les agents de catégorie C, de nombreuses collectivités, comme au CG93 font le choix de maintenir de nombreux contractuels de catégorie C, être maintenu précaires pendant de nombreuses années.

De même, comme au CG 93, on constate le recours anormal à des successions de CDD de 1 an pour la catégorie A alors que ces postes pourraient être pourvus par des titulaires, ou à défaut par un CDD de 3 ans.

Comment vouloir construire un service de qualité durable, avec des personnels motivés lorsque ces personnels dans l'angoisse du lendemain, ne disposent parfois pas des droits élémentaires comme le droit à la formation ou aux congés.

Ils sont confrontés à une extrême précarité souvent parce que les collectivités ne déclarent les postes en nombres suffisants aux centres de gestion.)

Avec la contractualisation de l'emploi public, c'est la fin des garanties du respect du principe de l'égalité de traitement des usagers et des agents, c'est ouvrir grande la porte aux licenciements en cas de suppression de poste et de réorganisation, c'est la porte ouverte pour tout les petites « magouilles » bien éloignées de l'intérêt général fondement du service public.